

Lettre ouverte à Manuel VALLS

PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre,

Vous aviez une opportunité exceptionnelle lors du remaniement de votre gouvernement de prendre en considération l'avis des Français qui, à 60 % comme le rappelle un sondage CSA publié lundi 1^{er} septembre, désapprouvent la réforme des rythmes scolaires. Vous ne l'avez pas saisi.

A l'occasion de cette rentrée scolaire qui s'annonce pour bien des communes de France agitée, bouleversée, mouvementée, vous avez préféré imposer un changement du temps scolaire et périscolaire contesté.

A la concertation, au dialogue, à l'écoute, vous avez privilégié l'intransigeance, la contrainte et exigez la soumission par la menace.

Cela n'est pas tolérable !

Vous avez été maire d'Eury ; vous connaissez les difficultés d'un mandat d'élu local.

Vous n'ignorez pas les problèmes qui nous amènent, chaque jour à faire face à des situations de plus en plus complexes, à des réglementations changeantes et contraignantes ;

Aujourd'hui, ordre est donné aux préfets d'attaquer les maires devant les tribunaux s'ils n'assurent pas le fonctionnement matériel des écoles, dans le cas où les agents communaux ne seraient pas affectés ou si les locaux scolaires ne sont pas laissés ouverts.

C'est insupportable !

La France n'est pas le PS !

On ne gouverne pas sur la base de motions entre courants, mais avec la force de la loi, après son adoption par le Parlement. Cette évidence, la nouvelle Ministre de l'Éducation nationale, semble aussi l'avoir oubliée. Elle confond une loi avec un décret, ce qui est grave pour une Ministre chargée de l'éducation de nos enfants.

Un décret est pris par un Ministre, dans la confidentialité d'un bureau, à l'écart des regards, avec la simplicité et la facilité qu'engendre l'absence de toute contradiction. Une loi, elle, se fait au Parlement au terme d'échanges, d'explications, d'amendements et d'un vote !

Respecter un élu, ce n'est pas le menacer.

Respecter un élu, c'est comprendre ses choix, en tenir compte et l'accompagner, surtout lorsque ces choix s'inscrivent dans l'intérêt général et la place de l'enfant dans l'école.

La réforme des rythmes scolaires, pour beaucoup et plus encore dans nos villages, est inapplicable car elle entraîne des dépenses supplémentaires considérables à l'heure où nos communes font face à une diminution drastique de leurs dotations.

Alors que le gouvernement prône la simplification administrative, qu'il veut donner de l'autonomie aux collectivités, et qu'il demande de la souplesse à l'Union européenne, il fait preuve d'une totale inflexibilité à notre égard. Il rend même les élus locaux coupables et responsables des dysfonctionnements qu'il va lui-même générer. Nous avons atteint le summum de la démagogie, de la mauvaise foi et de l'aveuglement partisan.

Il n'y a pas de politique dans les décisions qui ont été prises par les Maires qui s'opposent à cette réforme ou qui essayent, en fonction des capacités de leurs communes, de mettre en place une organisation la plus satisfaisante possible pour les enfants et les familles.

Il y a seulement la réalité du terrain, celle d'une France qui ne se résume pas à Paris, à ses bureaux dorés comme à ses dîners entre amis bien pensants.

Il y a l'impossibilité matérielle, humaine et financière de l'appliquer et le refus d'imposer aux contribuables de nos communes des hausses d'impôts à l'heure où la pression fiscale les écrase déjà comme jamais auparavant.

Les élus ne sont plus en colère. Ils sont profondément excédés.

Monsieur le Premier Ministre, vous portez la responsabilité de ce ras-le-bol.

Cette attaque en règle contre les Maires qui ont fait preuve de sens républicain et démocratique est un faux-pas de trop qui bafoue notre démocratie et insulte ses premiers représentants.

Nous ne pouvons pas tolérer cette dérive et les atteintes qui nous sont portées dans l'exercice difficile de notre mandat.

Je sais que beaucoup d'élus, de toute tendance, sont inquiets et rejettent cette manière de gouverner.

Devant cette inacceptable réalité, j'en appelle donc à votre sens du devoir et au respect de la vie démocratique locale.

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, DES ENFANTS ET DES FAMILLES DOIT PRÉVALOIR.

Au nom des maires menacés qui ont choisi de défendre avec responsabilité le choix de leurs habitants

Franck MARLIN